

Q. Hier lorsque vous donniez votre témoignage vous avez dit que vous faisiez une déposition; on vous a demandé de faire une déposition et vous avez lu une déposition au comité. Je comprends que vous n'aviez pas tout à fait fini lorsque nous avons ajourné; avez-vous d'autres dépositions à faire ou à compléter la précédente?—R. Non.

Q. Ce sont toutes les dépositions que vous désirez faire devant le comité?—R. Je dois dire que ces dépositions que j'ai faites relatives à toutes les stations et à la classification ne se rapportent qu'à quelques endroits. J'ai réuni un beaucoup plus grand nombre de faits que je pourrais indiquer ici, mais j'ai choisi les plus marquants.

M. CROTHERS.—Il me semble, monsieur le président, que les choses que je prévoyais hier en parlant de l'importance qu'il y aurait eu d'avoir un conseil dès le début, se présentent maintenant. Ce ne devrait pas être au témoin à dire s'il a déposé tout ce qu'il considère important. On devrait consulter un avocat à ce sujet. Il peut y avoir d'autres choses qui soient importantes. En qualité d'homme de loi vous devez comprendre cela.

Le PRÉSIDENT.—Oui. Je n'y ai aucune objection, certainement. Mon impression personnelle est que nous devrions avoir un avocat pour monsieur Lumsden ou n'importe quel autre témoin, en autant que cela me regarde.

*Par M. Macdonald:*

Q. M. Lumsden, voici ce que nous comprenons que vous avez dit, c'est que vous avez fait les dépositions préliminaires relatives à vos avancés?—R. Oui.

Q. C'est ce que moi, comme membre du comité, je désirais savoir, ou avoir quelque idée de ce que vous avez voulu soutenir devant le comité; et cela, je crois que vous l'avez indiqué dans ces témoignages rendus hier et aujourd'hui?—R. Oui.

Q. Les noms des ingénieurs que vous n'avez pas spécialement donnés ici, je suppose que l'on peut facilement les connaître de la Commission en se reportant aux endroits signalés?—R. Oh, oui. La difficulté que je rencontre est que beaucoup des ingénieurs que j'ai rencontrés sur les lieux n'étaient pas ceux qui avaient fait les classifications. Si j'essayais d'en faire la liste je me tromperais probablement.

Q. Je suppose que la Commission peut identifier les ingénieurs pour ces différentes stations?—R. Oui.

Q. Leurs rapports en indiqueraient les noms?—R. Oui.

M. MACDONALD.—Ce qu'il faut faire, monsieur le Président, est bien indiqué maintenant. M. Lumsden a donné une liste de certaines stations où il prétend que la classification a été faite d'une manière défectueuse, et il nous a donné les noms des ingénieurs qu'il dit avoir fait une mauvaise classification. Maintenant la contestation est entre M. Lumsden et ces messieurs, et il me semble que nous devrions notifier ces messieurs dont les noms ont été mentionnés ici qu'ils sont mis en cause, et qu'un certain jour choisi par le comité où ils pourraient venir ici on les entendrait.

Le PRÉSIDENT.—C'est une motion que vous faites là?

M. MACDONALD.—Je ne fais que suggérer la chose; maintenant nous pouvons examiner la question d'avoir un avocat.

M. LENNOX.—Excusez-moi, M. Macdonald, je comprends que le sens de ce que vous venez de dire et de ce que vous avez dit hier est que, puisque M. Lumsden a fait une déposition et que vous avez les noms et les moyens de les vérifier, il faut notifier les personnes en cause de façon à ce qu'elles puissent venir se défendre elles-mêmes. Est-ce là le point exact?

M. MACDONALD.—Oui, c'est le sens exact de ce que j'ai dit.

Le PRÉSIDENT.—Alors le secrétaire voudra bien prendre une liste des personnes dont les noms ont été mentionnés.

M. MACDONALD.—Je ne fais que suggérer la chose.

M. CLARKE.—Il faudrait que la Commission nous fournisse une liste des noms des ingénieurs des autres stations qui n'ont pas été mentionnées au memorandum lu hier par M. Lumsden, afin que tous puissent être notifiés.

M. LUMSDEN.